

**AVIS PUBLIC D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLORIDORME**  
**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,  
DIRECTRICE GÉNÉRALE par intérim de la susdite municipalité,

QUE le conseil municipal a adopté lors de la séance régulière du 10 juillet le règlement #2023-02 intitulé : RÈGLEMENT DE CITATION DE L'ÉGLISE SAINTÉ-CÉCILE DE CLORIDORME.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du règlement 2023-02 peut le faire en se rendant aux heures normales de bureau de la municipalité de Cloridorme ou sur le site web : [canton-de-cloridorme.com](http://canton-de-cloridorme.com).

DONNÉ À CLORIDORME, CE 26<sup>e</sup> jour de juillet 2023.

SIGNÉ :   
DIRECTRICE GÉNÉRALE  
Par intérim